

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 1

Artikel: Garantis contre le gel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

famille (tant nobles qu'autres) dont les *de, du,* etc., étaient dans l'origine la première syllabe qui a été ensuite séparée avec intention du reste du nom dont elle faisait auparavant partie intégrante; — 4° en Angleterre, en Italie ou en Pologne, les noms des plus illustres maisons ne sont précédés d'aucune particule. » Avis aux intéressés.

Il ne veut pas être Vaudois.

Voici encore quelques renseignements extraits de l'intéressant travail de M. Jaccard sur les noms de lieux. Ils ont trait aux essais qui furent tentés par diverses personnes et à diverses époques pour l'introduction et la culture du mûrier et du ver à soie, dans notre canton.

Ces essais ne furent pas heureux. Tout ce qu'il en resta, fut le nom de « mûriers » à certaines localités.

Mûrier : les Mûriers, à Fiez.

Ce nom rappelle les tentatives faites à plusieurs époques pour introduire chez nous l'élevage du ver à soie, surtout à la suite de l'arrivée dans le Pays de Vaud des réfugiés français, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Un de ces essais eut lieu à Yverdon. On lit dans les comptes de la ville : « 1690. La ville achète 400 mûriers blancs, à raison de 3 batz la plante, de la hauteur de 5 à 6 pied, qu'on plantera à St-Georges. 1691. On permet à David Martin, de Nîmes, d'établir une manufacture de soie. On lui accorde, pendant 30 ans, l'autorisation de planter des mûriers dans des localités qui lui seront désignées, afin de pouvoir nourrir des vers à soie. »

Ces tentatives et d'autres pareilles échouèrent et les réfugiés durent se convaincre de l'inutilité de leurs efforts.

Au milieu du siècle passé, M. Alexis Forel fit planter, sur sa propriété de Saint-Prex, de nombreux mûriers qui ont été longtemps en pleine prospérité et qui ont été arrachés il y a quelques années. Mme Forel-de-Gasparin, grand-mère de M. le professeur F.-A. Forel, planta, de son côté, à Chigny sur Morges, des mûriers qui étaient en plein rapport vers 1850.

« A cette époque, écrit M. F.-A. Forel à M. H. Jaccard, l'auteur de cette étude, à cette époque, ma grand-mère faisait chaque année une éducation de vers à soie. Une chambre de la maison de ferme leur était réservée; elle était garnie de bruyères pour la monte des vers. Le rendement de ces vers n'était pas à dédaigner, et je me rappelle une belle robe de soie achetée par ma bonne grand-mère sur le produit de cette industrie. Plus tard, en 1863, ma mère, Mme Forel-Morin, enchantée des idées d'Auguste Chavannes sur l'éducation du ver à soie, reprit cette éducation en plein air. »

Sur la ligne du Simplon. — Il n'y a que cent ans de cela. Alors que la route de Lausanne à Vevey n'était qu'un sentier à peine praticable et que le pont sur la Veveyse avait la forme d'un pain de sucre — un haut sapin pouvait passer debout sous son arche — on annonçait à Vevey, au son de la caisse, et pas tous les jours, certes, le départ d'une bonne voiture pour Lausanne et retour.

La communication postale entre les deux villes était établie par un petit char à banc découvert, qui, trois fois par semaine, transportait les lettres et donnait place à deux ou trois voyageurs.

La route était si mauvaise et si étroite que les conducteurs qui voyaient s'avancer un autre char ou qui en entendaient au loin les grelottières, devaient s'arrêter en certains endroits où la voie était plus large, jusqu'à ce que le char eût passé. Le croisement était impossible ailleurs.

Garantis contre le gel. — L'annonce que voici a paru dans un des derniers numéros de la *Feuille des Avis officiels* :

« La municipalité de C... offre à vendre de beaux tuyaux en daille, percés ou non. »

On demande. — Un maître d'hôtel d'origine allemande apportait l'autre semaine l'avis suivant à l'un de nos journaux :

« On demande deux filles de chambre à deux langues, dont une ayant déjà servi. »

Réhabilité.

Tout le monde, aujourd'hui, se félicite de la conservation de l'Eglise de Saint-François, dont la restauration est très heureuse. Mais, la pauvre église l'a échappé belle. Elle avait de nombreux et violents ennemis. Ils voulaient la raser à tout prix, l'accusant de menacer ruine. Nos édiles, disaient-ils, avaient le devoir de prévenir un affreux cataclysme. On prétendait aussi qu'une fois isolé, au milieu de la place, le temple de St-François ferait triste figure.

A l'heure qu'il est, croyons-nous, tout le monde reconnaît que cette église est non seulement un de nos édifices les plus élégants, mais que sa disparition eût été déplorable, vu l'irrégularité de la place. Enfin, l'on est obligé de reconnaître aussi qu'elle est beaucoup plus solide qu'on ne le pensait, puisqu'elle se tient maintenant toute seule.

Il est curieux, à ce propos, de rappeler ces quelques lignes, extraites du *Manuel historique de Lausanne et du canton de Vaud*, daté de 1824.

« Cet édifice n'est point isolé, ce qui le fait paraître bien moins imposant; du côté de la place deux petits bâtiments, beaucoup plus modernes, et dont l'un sert de douane, lui sont adossés; mais ce qui nuit surtout à son effet, c'est une ancienne porte de ville appuyée à l'extérieur de son rond-point; cette porte aurait été abattue depuis longtemps si l'on n'avait pas craint de nuire à la solidité de l'église, qui d'ailleurs présente des lézardes menaçantes et de nombreuses marques de vétusté. »

La bonne mesure. — Un malheureux citoyen était appuyé, lundi soir, contre la barrière du Grand-Pont. Il faisait des efforts surhumains pour gagner son domicile.

— Eh ben, l'ami, lui dit, en passant, un camarade en gougette, ça ne va pas ?

— Peuh ! c'est un malheureux demi de nouveau qui m'a mis dans cet état.

— Un demi !... un demi !... donne-moi donc l'adresse du mastroquet qui vend des demis comme ça.



Onna rehiuva que l'è fête su l'an quatro.

Ci l'an quatro ! oncora ion que l'a châota avau lè dèrupite de l'èternità, iò l'a dù ein retrovâ on par d'auto. L'a bin coudhi sè rateni ài brantse, l'a tot parâi falju vi-a; ne crâyo pas pire que dusse-tant regretta cà, po tot dere, ein a rido vu : dâi z'ene, dâi z'auto, dâi bale et dâi pouète et pu re dâi z'ene et dâi z'auto.

Tsi no, l'affèrè n'a pas pi tant mau età : no z'ein zu onna rebedoulaie de fein ; dau bliia quasu à n'on quartèron la dzerba ; dau vin, pourr'ami ! dâi sètâ et dâi sètâ, et pu ie sonde qu'on diabblio ! peinsa-vâi : l'è tellameint bon qu'on ein è sou dèvant d'itre dessâiti. Lâi a bin z'u pè dâi z'eindrâ, dein lo rognon dau canton, que l'è dan lo Gros-de-Vaud, quan-

ques petites misères : lè truffie sè sant redzernâie, rappoo à la piodze de sti l'âoton ; mà po ne rein pèdre, l'è z'ant veindyè ài dame de pè Lozena que lâi an rein cogniu ; seulameint sant on boqueten pe tsire que lè z'autre, cà san pe rare, du que n'ein a pas dâi redzernâie ti lè z'ans.

Noutron Grand Conset vint adi de tein z'ein tein à Tsati et tsi Vernier, et l'a pardieu bin volâ dau commerce sti an. No z'ai binstout dâi lois por tot, ein manquâve bin iena su lè dzein que sant à maître, mà quand l'ant z'u fabrequâie, l'ant dècidâ de ne rein dècidâ po que lau reste oque à fère stau z'ans que vint.

Pè Lavey sant on bocon ein trevougne, lè civi et lè militéro po cein que lè militéro l'ant trào de bouibo et lè civi pas prâo d'écoule. L'ant dèguelhâ la Municipalità, lo Conset communat, tot lo bataclan et ora tote cliiau pllièce sant ào concou per dessus lè papâ.

Dein lo dèfro, ne va pequa tant foo : Ao payi dâi Capiano, pè Milan que crâyo, l'ant fè 'na grèva que nion n'a rein fè houit dzor doureint. Quand l'ant èta bin demâfîtâ et quand l'ant z'u lau catse-maille vouaisuva, l'ant reimpougni lau z'uti ein bouâleint que dâi tserrotton : Vive adi l'ovradzo ! Lau rà l'a fé batsi, po sti coup l'a on valet, l'eimpeureusa dâi Cosaques assebin ; lè dzeins d'ant que cliiau dou val-lottets fant dza bin plliési à lau père z'et mère et que sè sorizant ti dou quemet se l'avant lo malet. Lè laïa l'ant oncora lo mimo Gueliaumo que fâ adi à sa tita et l'èpouâire ti cliiau que ne sant pas de son bord. Ma ète qu'on Gueliaumo pào fère oque d'auto, du qu'on ein aguelhie su dâi bercllire ào mâtèit dâi tsamps de tsenèvo, po èpouâiri lè pindzon, lè z'agace et lè corbé.

Ion que l'è pè la leinga dau mondo, l'è clii que lâi diant Combe de pè Paris que l'a fotu la fouâre ài z'èveque, ài z'eincourâ et que ne vâo min d'autre chère (sœurs) que cliiaque d'èpetau et lè felhie de noutrè pareints.

Lè Cosaque et lè Dzaumo sè trevougant pè ci Mandchourie po savâi cò porrà mettre la butse à l'auto. Tot cein l'è dâi nièze po tiâ lè poure dzein et redzoï quaque précôt de per lè. Cliiau précôt peinsant que por s'èbalohi (se divertir) ie faut fère quemet lo Samson à Louis à Tienbon. Lo premi coup que l'avâi èta à on'abbayî pè Carrodzo, on lâi demâdâve se s'ètai bin amusâ :

— Oh ! so repond Samson, mè peinsò que mè su bin amusâ. Peinsâ-vâ : ié regouessi et pu mè su battu.

Eh bin ! l'è soveint dinse que lè rà s'amusant : ein ameneint dâi nièze.

MARC A LOUIS.

Une curieuse histoire.

L'histoire que voici a été publiée en 1765; son auteur est Victor de Gingins de Moiry. Nous sommes sûrs qu'elle intéressera nos lecteurs, ainsi qu'elle nous a intéressés.

La préface du « Avis » — c'est le nom que lui donne l'auteur — est originale. Nous nous reprocherions de ne pas la reproduire; d'ailleurs, elle se distingue en ceci de nos préfaces actuelles, qu'elle n'est pas longue.

Avis.

Une femme sensée disoit un jour à un homme raisonnable, que pour l'amuser, elle vouloit qu'il écrivit une histoire intéressante, qui ne fût ni un roman, ni un conte de Fées, et dans laquelle il ne fût question ni de femmes, ni de galanterie. Vous êtes difficile, Madame, lui répondit-il, et je ne connois que l'histoire du *Bacha de Bude*, qui puisse répondre à ce que vous me demandez. Mais à supposer que pour contenter votre fantaisie je pusse me résoudre à écrire froidement et fadelement une histoire oubliée, et aujourd'hui peu importante; quelle apparence qu'au bout de mon temps perdu